



*Représentation permanente de la France auprès de l'office des Nations unies
et des organisations internationales à Vienne*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
60^{ème} session (31 mai – 11 juin 2021)

Point 8 – Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace

3 juin 2021

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Les activités de recherche et d'enseignement en droit de l'espace en France repose essentiellement sur **deux grands pôles** : l'un à l'Université Paris-Saclay, l'autre à l'Université Toulouse-Capitole.

Le pôle d'excellence Paris-Saclay en droit de l'espace et des télécommunications, dirigé par le Professeur Philippe Achilleas est structuré autour de trois piliers :

- Une équipe de recherche, l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications (IDEST),
- Une Chaire internationale soutenue par Airbus, ArianeGroup et Orange.
- Un diplôme de Master intitulé « Droit des activités spatiales et des

télécommunications », réalisé en partenariat avec l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace – Supaéro et proposant deux parcours : « Air et Espace » et « Télécommunications ». Ce Master compte 19 promotions, plus de 400 diplômés issus de 68 nationalités et les cours sont organisés directement avec le soutien de nombreux partenaires tels que le Centre national d'études spatiales (CNES), l'Agence Spatiale Européenne et des grandes industries aéronautiques et spatiales françaises et internationales.

L'IDEST travaille en étroite collaboration avec les milieux professionnels pour former des docteurs et des praticiens, organiser des colloques et publier des articles et des ouvrages sur des sujets innovants. L'IDEST dirige notamment, depuis 2014, une collection dédiée au droit de l'espace aux éditions Pedone.

Nous souhaitons également rappeler, que l'IDEST conduit actuellement deux contrats de recherche. Le premier, financé par l'Agence nationale de la recherche, concerne une étude d'envergure pluridisciplinaire relative à l'exploitation commerciale des corps célestes et aux enjeux posés par les projets lunaires. Le second, financée par l'Union européenne dans le cadre du contrat H2020 EUSTM, porte sur la mise en place d'un système européen de gestion du trafic spatial, et plus précisément sur le volet règlementaire et droit public.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Droit des activités spatiales et des secteurs innovants » créé par le CNES et l'Université Paris-Sud en 2017 a organisé, en collaboration avec la Direction Générale de l'Aviation Civile, en février 2020, un colloque intitulé « *L'émergence d'un droit aéro-spatial* ». Ce colloque, portant sur l'articulation entre les droits de l'espace et aérien, a rassemblé des acteurs institutionnels, des industriels ainsi que des universitaires. Il a permis à ces derniers, non seulement d'aborder des thématiques se situant à la frontière entre les deux secteurs telles que les vols suborbitaux ou l'interface entre le trafic aérien et les opérations spatiales, mais il leur a également permis de partager leur expérience en

matière de gestion des ports spatiaux et des aéroports ou encore de traitement des passagers.

Madame la Présidente,

L'autre grand pôle d'enseignement et de recherche en droit spatial est celui de l'Université de Toulouse qui s'appuie sur la chaire dénommée « SIRIUS » (*Space Institute for Researches on Innovative Uses of Satellites*), présidé par le Professeur Lucien Rapp.

Il s'agit d'une chaire d'entreprise, fondée sur un partenariat public-privé entre, d'une part, trois opérateurs majeurs du secteur spatial que sont le CNES, *Airbus Defense and Space* et *Thales Alenia Space* et, d'autre part, deux établissements d'excellence, à savoir l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Ecole d'économie de Toulouse (*Toulouse Business School*). En juin 2018, ce partenariat a été reconduit pour cinq années supplémentaires.

La chaire produit des travaux de recherche sous la forme de thèses de doctorants, de communications scientifiques dans des colloques ou symposium internationaux, d'ouvrages ou d'articles publiés dans des revues internationales. Ces travaux couvrent un champ très étendu de sujets. La Chaire SIRIUS est également engagée dans des études concrètes concernant les nouveaux enjeux et mutations de la filière spatiale. A titre d'exemple, nous pouvons citer une étude relative à l'intelligence artificielle dans l'Espace, une autre consacrée aux constellations de petits satellites et notamment aux changements d'infrastructure et de réglementation du marché, ou encore une étude s'intéressant à la juridiction compétente pour les plateformes autonomes privées assemblées dans l'espace.

En mai 2021, la Chaire SIRIUS a co-organisé, avec la Société Française de Droit International, un colloque intitulé « *L'espace extra-atmosphérique et le droit*

international ». A l'occasion de ce colloque, les participants ont rappelé les caractéristiques du droit international de l'espace ainsi que les problématiques associées. Ils ont également abordé la question de l'articulation des lois nationales et du droit européen avec le droit international de l'espace, ainsi que celle du positionnement des différents acteurs du spatial par rapport au droit international de l'espace.

Enfin, nous souhaitons rappeler aux membres du Sous-comité juridique, l'existence de l'outil de recherche sur le droit de l'Espace « Space legaltech » mis en place par la Chaire SIRIUS en 2017. Cet outil fournit une cartographie des législations nationales relatives aux activités spatiales.

Je vous remercie de votre attention.